



indemnité assedic refusé par pôle emploi

Par **cluet**, le **22/08/2011** à **13:53**

BONJOUR

J'ai été licencié fin février, début mars j'ai appelé pôle emploi au téléphone l'employé m'a répondu qu'il me fallait la feuille jaune assedic pour m'inscrire. Mon ex employeur m'a remis le document vers le 15 juillet je me suis inscrit à reception .La personne sur place m'a indiqué prendre en compte mon inscription qu' à la date de mon passage, j'ai contesté le fait compte tenu de mon appel téléphonique et de la réponse qui m'avait été faite.

Pôle emploi refuse la retroactivité.

Quels sont mes recours?

Par **Domil**, le **22/08/2011** à **14:16**

Aucun, vous ne vous inscrivez qu'à cette date

Par **P.M.**, le **22/08/2011** à **18:26**

Bonjour,

Les informations données par Pôle Emploi sont parfois erronées puisque vous pouvez vous y inscrire dès la réception de la lettre de licenciement éventuellement sur leur site internet et compléter votre dossier ensuite...

Mais il vous serait bien difficile de prouver la réponse qui vous a été faite au téléphone et effectivement ce qui compte c'est la date d'inscription...